

MAIRIE
D'AZAY-LE-BRÛLÉ
79400
(Deux-Sèvres)
☎ 05.49.06.58.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six,
Le 7 avril à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 25 mars 2026,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,
Louis-Marie MERCERON, Pierre ABRIAT, Bertrand QUINTARD,
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,
François GUILLOT, Christelle MACKÉ, David BRACONNEAU,
Stéphane MARTIN, Cécile THOMAS, Anne Claire AUGEREAU,
Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
(dont 1 pouvoir)

Absente excusée : Caroline MITONNEAU qui a donné pouvoir à Cécile THOMAS
Secrétaire : Virginie FAVIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 9 avril 2026

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE DU SAINT-MAIXENTAIS **DANS LE CADRE D'UN CHANTIER D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS DE LA** **COMMUNE (délibération n° 2026-04-10)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le programme de plantations de haies par la commune depuis plusieurs années,

Considérant qu'il convient de les entretenir,

Considérant que l'Association Intermédiaire du Saint-Maixentais (AISM) peut assurer :

- Le débroussaillage des plants
- Le repérage des plants manquants
- Le remplacement des protections
- La taille des plantations

Considérant que la première année, elle pourrait assurer l'entretien de la bande de haie au cimetière naturel repéré avec les services communaux et la bande de haie plantée en fond du stade de football pour un montant de 800 €,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- De conventionner avec l'AISM pour l'entretien des haies,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Fabienne POUZET, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la convention d'engagement proposée par l'AISM

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Virginie FAVIER